

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULEZAN**

**9 JUILLET 2020 à 20h00**

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à 20h30, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Pierre LUCCHINI, maire.

**Présents :** Denis MALAVAL, Laurent MARIOGE, Amandine BOULOUIS, Chantal DUMAS, Jean-Pierre FIRMIN, Thomas JOUVET, Cécile MARTINEZ, Sylviane TOMAS, Sandrine TREBIER, Djamel ZOUTAT.

**Absent(e):** Thomas PIC, Jocelyne PLAN, Pauline SOLIER (Pouvoir à Pierre LUCCHINI), Julien WATREMEZ.

**Secrétaire :** Chantal DUMAS.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (CAUE)
- Désignation du délégué élu de la commune auprès du Centre National d'Action Sociale (CNAS)
- Budget Primitif 2020
- Questions diverses

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2020 a été adressé à chaque conseiller. M. le Maire constate qu'il n'y a aucune observation ou question. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **1- Désignation du correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (CAUE)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de désigner un correspondant pour siéger au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard.

#### **Délibération 2020-22**

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;

Vu le courrier en date du 10 juin 2020 de la présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini;

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement et des paysages ;

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

- 1- Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à l'assemblée consultative, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles).
- 2- Le correspondant sera convié aux manifestations de sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine.
- 3- Le correspondant sera invité aux actions culturelles et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents de désigner

Monsieur Jean-Pierre FIRMIN, correspondant du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard.

## **2- Désignation du délégué élu de la commune auprès du Centre National d'Action Sociale (CNAS)**

### **Délibération 2020-23**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant des élus et un représentant du personnel communal auprès du Centre National d'Action Sociale.

Madame Amandine BOULOUIS se propose pour représenter les élus de la commune.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents de désigner

Madame Amandine BOULOUIS est désignée représentante des élus.

Madame Claire COMBES-SIPEYRE est désignée représentante des agents communaux.

## **3- Budget primitif 2020**

### **Délibération 2020-24**

Le budget proposé est communiqué en détail à chaque conseiller et il s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 441 870.62 €

Dépenses et recettes d'investissement : 275 449.42 €

Les dépenses du chapitre 65 se répartiront comme suit :

**CHARGES INTERCOMMUNALES (comptes 65548, 65541, 6558)**

LIBELLE	BP 2020
SIRS DOMESSARGUES	94 000,00 €
SMVU DES LENS	2 500,00 €
SIAHNS	5 500,00 €
Syndicat Voirie Saint Côme	8 700,00 €
Scolarité sur Nîmes	800,00 €
Scolarité sur Sommières	750,00 €
Leins Gardonnenque	53 000,00 €
SIRP du Coutach	2 290,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>167 540,00 €</b>

**SUBVENTIONS PRIVEES (6574)**

LIBELLE	BP 2020
La p'tite pousse	100,00 €
Association LBA	100,00 €
Gymnastique volontaire	100,00 €
Comité des fêtes	500,00 €
Club du 3ème âge	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>900,00 €</b>

Les associations devront joindre leur bilan et un numéro d'immatriculation pour pouvoir bénéficier de ces subventions.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de voter le budget primitif 2020 de la commune de Moulézan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 22h30

LUCCHINI Pierre



MALAVAL Denis



MARIOGE Laurent



BOULOUIS Amandine



FIRMIN Jean-Pierre



MARTINEZ Cécile



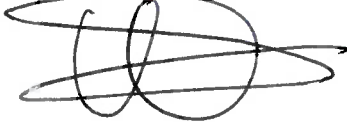
PLAN Jocelyne



TOMAS Sylviane



WATREMEZ Julien



DUMAS Chantal



JOUVET Thomas

PIC Thomas



SOLIER Pauline

TREBIER Sandrine



ZOUTAT Djamel

